

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 4

L'an 2020, le 10 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 04/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2020.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

**A été nommé secrétaire** : M. BOUVIER Yann

### 2020-54 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Madame Valérie BOUGEANT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2020.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3			
SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Chapitre 022	Dépenses imprévues		- 8 050.00€
Opération 460 2151	VOIRIE Réseaux voiries		+ 8 050.00€
Total décision modificative N°3		0	0
Budget Primitif 2020 - Fonctionnement		1 535 044.14€	1 535 044.14€
Budget Primitif 2020 – Investissement		529 864.73€	529 864.73€

Cette décision est adoptée à la majorité, 15 pour, 4 abstentions : Mesdames DAZIN, ROUSSEAU, Messieurs MORVAN, MORIN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/12/2020  
Le Maire

Olivier BARRÉ

